Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604010SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
**Commune de St Malo de Phily**

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

| Référence |
|---|
| **2026-04-010** |

| Objet de la délibération |
|---|
| CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS / SECURITE ROUTIERE DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Date de la convocation |
|---|
| 09/04/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

**Présents** : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

**Excusés** : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

**A été nommé secrétaire** : PABOEUF Patrick.

**Objet de la délibération** :
## CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS / SECURITE ROUTIERE DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le rôle d'un correspondant incendie et secours : il sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. PAVOINE Alain, 1er adjoint, délégué à la sécurité civile, comme correspondante incendie et secours, un arrêté de désignation sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Il sera également désigné correspondant sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT